
2 *Augustin maître spirituel*

« L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (Rm 5,5)

Esprit Saint et charité dans la prédication de saint Augustin

Le texte de Rm 5,5: « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » est riche de contenu théologique et, nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament, le lien entre l'amour de Dieu et l'Esprit Saint n'est affirmé avec autant de netteté. L'importance de ce texte scripturaire dans l'œuvre d'Augustin est considérable et il n'est pas excessif d'y voir une des clés de sa pneumatologie et de sa théologie de la charité. L'abondance même avec laquelle il cite ce verset est significative de l'intérêt qu'il présente à ses yeux : plus de 200 occurrences de la citation, dont 85 dans les œuvres qui se rattachent à son activité de prédicateur.

Saint Augustin se plaît à exploiter la richesse du verset et à en dégager toutes les harmoniques. Sa méthode, qu'Anne-Marie La Bonnardière a joliment appelée « orchestration scripturaire », consiste à expliquer l'Écriture au moyen de l'Écriture. Les citations bibliques fournissent ainsi un remarquable fil conducteur pour l'analyse des œuvres pastorales d'Augustin. Leur caractère même exclut toute présentation systématique de la doctrine : il faut reconstituer celle-ci à partir de fragments épars que le commentaire de certains textes d'Écriture permet précisément de repérer. Le verset paulinien Rm 5,5 est à cet égard remarquablement éclairant. Son occurrence, en association avec d'autres textes bibliques, dont certains présentent une fréquence particulière, permet de dégager un certain nombre de

thèmes. Nous tenterons ici de regrouper ceux-ci autour des différentes parties du verset Rm 5,5, selon l'accentuation particulière qu'elles reçoivent dans le commentaire augustinien. Rarement, on le sait, Augustin a eu le loisir d'exposer sa doctrine dans une atmosphère théologiquement sereine. La plupart de ses œuvres sont marquées – et la prédication n'y échappe pas – par le contexte polémique dans lequel elles s'inscrivent. Ainsi, Rm 5,5 ne sera pas utilisé tout à fait pour les mêmes raisons dans la controverse antidonatiste, où l'accent ecclésiologique prédomine, et dans la controverse antipélagienne où il est davantage anthropologique.

1 Le mystère trinitaire

Les développements les plus élaborés de la théologie trinitaire d'Augustin sont, bien sûr, à chercher dans le *De Trinitate*. Il existe cependant de nombreuses œuvres oratoires dans lesquelles le prédicateur explicite de manière très éclairante sa compréhension du mystère trinitaire, en particulier par le recours au verset Rm 5,5, dont les premiers mots: «L'amour de Dieu» seront alors particulièrement mis en valeur.

Dès le début de son presbytérat, encore marqué par la controverse antimanichéenne, Augustin s'attache à montrer que la charité – déjà identifiée à l'Esprit Saint – constitue le principe de cohérence entre l'économie du salut et le mystère personnel du Dieu-Trinité. Le *De fide et symbolo*, enseignement suivi sur le Symbole des Apôtres, datant de 393, formule sa conception du Saint-Esprit comme charité réciproque du Père et du Fils. Cette œuvre, où le « Dieu est amour » de 1 Jn 4,8.16 est cité pour la première fois par Augustin, « marque un tournant dans la pneumatologie augustinienne et même latine¹ ».

Quel est, se demande Augustin, le caractère propre (*proprium*) du Saint-Esprit, ce qui fait qu'il n'est ni le Père ni le Fils ? Se référant aux auteurs qui « ont cherché à expliquer ce mystère », il note que l'Esprit est appelé don de Dieu (*donum Dei*) ou encore, pour d'autres, la déité (*deitatem*). L'une ou l'autre de ces qualifications, appliquée à l'Esprit, marque bien son égalité avec le Père et le Fils, car « le don de Dieu n'est pas inférieur à Dieu » et la déité par laquelle le Père et le Fils sont unis « devient égale à celui par qui le Fils est engendré ». Cette déité, note encore Augustin, qui est également appelée *dilectio* ou *caritas* du Père et du Fils, « il faut dire que c'est le Saint-Esprit ». Le texte scripturaire où le rapprochement entre Saint-Esprit et charité est opéré de la manière la plus nette vient alors naturellement à l'esprit d'Augustin :

¹ D. Dideberg, *Saint Augustin et la Première Épître de saint Jean. Une théologie de l'Agapè*, Paris, 1975, p. 224.

« L'Écriture ne manque pas de témoignages pour appuyer leur sentiment ; ils citent celui-ci : *car la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné (Rm 5,5) » (De la foi et du Symbole 9,19, B.A. 9, p. 59).*

Plus tard, dans la neuvième homélie sur l'évangile de Jean, qui date de 406-407, Augustin qualifiera l'Esprit Saint au moyen d'une expression similaire à celle du *De fide et symbolo*. Il est alors défini comme « la charité mutuelle du Père et du Fils » (Homélie sur l'évangile de saint Jean [= *Tr. in Io. eu.*] 9,8, BA 71, p. 523). Cependant, les textes qui illustrent le mieux cette théologie de « l'amour de Dieu » au moyen de la citation de Rm 5,5 appartiennent à l'ensemble des dix homélie sur la Première Épître de saint Jean, datant de 407, un des sommets de la théologie augustinienne de la charité.

Dans la septième homélie, Augustin s'attache à concilier deux affirmations de l'évangéliste, qui paraissent contradictoires. Jean écrit en effet : « L'amour vient de Dieu » (1 Jn 4,7) et, un peu plus loin : « Dieu est amour » (1 Jn 4,8). Mais si l'amour vient de Dieu, il est aussi Dieu qui vient de Dieu, Dieu qui nous est donné. C'est ce qu'indique l'apôtre Paul lorsqu'il dit que « la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » (Rm 5,5).

« Dieu est en effet Père, Fils et Saint-Esprit : le Fils, Dieu de Dieu, le Saint-Esprit, Dieu de Dieu; et eux trois ne sont qu'un seul Dieu, non trois dieux. Si le Fils est Dieu, si l'Esprit Saint est Dieu et si celui-là aime en qui habite le Saint-Esprit, c'est donc que la dilection est Dieu, mais Dieu qui vient de Dieu. Tu trouves dans l'Épître les deux formules: d'une part la dilection est de Dieu (1 Jn 4,7), d'autre part, la dilection² est Dieu (1 Jn 4,8). Du Père seul, l'Écriture ne saurait dire qu'il est de Dieu. Quand donc tu entends 'qui est de Dieu', il s'agit du Fils ou de l'Esprit Saint. Mais, parce que l'Apôtre nous dit : La charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5), nous devons comprendre que la dilection, c'est l'Esprit Saint »
(*Traité sur la Première Épître de saint Jean [= Tr. in ep. Io.] 7,6, B.A. 76, p. 299).*

² Augustin utilise presque indifféremment les termes *caritas* (charité) et *dilectio* (dilection).

2 Un cœur et une âme

Ce qu'il opère dans la Trinité, l'Esprit de charité l'accomplit semblablement dans le cœur des croyants en faisant d'eux l'Église. Appelés à l'union à Dieu, à l'unité-même qui existe au sein de la Trinité, dans la pleine

clarté du Royaume, les croyants en possèdent le gage (ou les arrhes) par le don du Saint-Esprit qui répand la charité dans leurs cœurs. En effet, note Augustin dans le commentaire sur le psaume 57: « Si Dieu, dès à présent, donne au juste une telle joie par les douceurs de la foi, de l'espérance, de la charité, de la vérité de ses Ecritures, quelle joie lui prépare-t-il à la fin ? » (*Commentaire du Psaume* [= En. in Ps.] 57,22, Ed. Vivès, 1878, t. 12, p. 650).

En nous donnant son Esprit, après sa résurrection, Esprit « dont le don le plus grand en nous est la charité de Dieu qu'il répand dans nos cœurs (cf. Rm 5,5) », le Seigneur a voulu nous apprendre que « notre charité doit s'enflammer pour notre résurrection; qu'elle doit nous séparer de l'amour du siècle pour s'élancer tout entière vers Dieu ». La charité nous fait « habiter en haut ». Voilà ce qu'affirme la 32^e homélie sur l'évangile de Jean. C'est parce qu'elle nous fait habiter en haut que la charité est la voie suréminente dont parle saint Paul dans la Première Epître aux Corinthiens (12,31).

Ceux que l'Esprit d'amour fait « habiter en haut » et qui se laissent ainsi remplir de la joie du ciel sont des humbles et des pauvres. C'est eux qui forment le peuple de Dieu, affirme Augustin dans le commentaire du Psaume 71. Cette joie reste hors de portée des orgueilleux :

« car la charité ne s'enfle pas d'orgueil (1 Co 13,4) et il n'y a pas de véritable charité envers Dieu dans celui qui est ingrat envers le Saint-Esprit par lequel la divine charité est répandue dans nos cœurs (cf. Rm 5,5). C'est pourquoi de tels hommes n'appartiennent pas au peuple de Dieu, parce qu'ils ne sont pas les pauvres de Dieu » (*En. in Ps.* 71,3, Ed. Vivès, 1878, t. 13, p. 291)

3 *L'Esprit de charité fait l'unité de l'Eglise*

Le peuple des « pauvres de Dieu » est un corps – le corps du Christ – unifié par l'Esprit de charité. Augustin le rappelle dans la vingt-septième homélie sur l'évangile de Jean :

« Pour que nous soyons ses membres, l'unité nous structure. Qu'est-ce qui fait que l'unité structure (*compaginat*), sinon la charité ? Et d'où vient la charité de Dieu ? Interroge l'Apôtre: La charité de Dieu, répond-il, a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5). C'est donc l'Esprit qui vivifie (Jn 6,63), car c'est l'Esprit qui rend les membres vivants » (*Tr. in Io. eu.* 27,6, B.A. 72, p. 545).

Dans le contexte polémique de la lutte contre les donatistes, face à ceux qui se présentent comme l'Eglise des « purs », Augustin va insister sur la vocation universelle de l'Eglise – dont témoigne l'Ecriture – ainsi que sur la réalité mélangée que constitue l'Eglise ici-bas, formée de bons et de mauvais chrétiens, mélange qui ne fait pas obstacle à l'efficacité des sacrements, puisque le véritable auteur en est le Christ lui-même. Sur ce thème, et à la lumière des commentaires du verset Rm 5,5, c'est principalement aux homélies sur la Première Epître de saint Jean qu'il convient de se référer.

La sixième homélie comporte plusieurs passages, organisés autour de la citation de Rm 5,5, où la charité fraternelle apparaît comme le critère ultime de discernement de la présence de l'Esprit Saint en l'homme :

« Si donc tu veux savoir que tu as reçu l'Esprit, interroge ton cœur: demande-toi si tu n'aurais pas le sacrement (*sacramentum*) sans avoir la vertu du sacrement (*uirtus sacramenti*). Interroge ton cœur: si tu y trouves la dilection de ton frère, sois en paix. Cette dilection ne peut s'y trouver sans qu'y soit l'Esprit Saint, car Paul nous crie: *La charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné* (Rm 5,5) »
(*Tr. in ep. Io. 6,9.10, Sources chrétiennes [= S.C.] 75, p. 301*).

Dans la huitième homélie, Augustin invite encore son auditoire à un « retour au cœur », afin d'y reconnaître la présence de l'amour fraternel, selon ces autres paroles de saint Jean :

« Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous et son amour sera parfait en nous, [...] et la preuve à laquelle nous reconnaissons que nous demeurons en lui et lui en nous, c'est qu'il nous a donné de son Esprit (1 Jn 4,12-13). [...] Cela même, qu'il t'a donné de son Esprit, d'où le sais-tu ? Interroge ton cœur, s'il est plein de charité, tu as l'Esprit de Dieu. D'où connaissons-nous que c'est là le signe que l'Esprit de Dieu habite en toi? Interroge l'apôtre Paul : *Car la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné* (Rm 5,5). »
(*Tr. in ep. Io. 8,12, S.C. 75, p. 367*).

4 Espérance et témoignage

Un second ensemble de textes illustre la diffusion de la charité dans le cœur des croyants. Augustin y montre comment l'Esprit Saint leur donne la patience dans les tribulations et la force de témoigner malgré les

persécutions. La citation de Rm 5,5 – et spécialement sa partie centrale – vient, ici encore, à point nommé, d'autant que, comme on le sait, ce verset conclut un développement sur l'espérance, fruit de la tribulation vécue dans la foi.

D'après le commentaire sur le Psaume 4, prêché vers 392, celui qui vit dans l'espérance, en accueillant la force que l'Esprit Saint met en lui, « ne ressent pas les angoisses de l'âme, malgré toutes les tentations extérieures de ses persécuteurs » (*En. in Ps. 4,2*, BA 57/A, p. 184-185). Il ne met pas son espérance dans les hommes, mais seulement en Dieu. Et le commentaire du psaume 36, datant de 403, ajoute que le don de l'Esprit Saint constitue, pour le croyant qui l'a accueilli, un gage qui ne peut tromper: « Quand l'Esprit Saint déjà nous a été donné, comment celui de qui nous avons reçu un tel gage pourrait-il nous tromper ? » C'est pourquoi, par l'espérance, il y a dès ici-bas « un véritable rassasiement » (*En. in Ps. 36,2,9*, Vivès, 1878, t. 12, p. 170).

Enfin, le commentaire d'Augustin sur la fin du 15^e chapitre et le début du 16^e chapitre de l'évangile de Jean (homélies 92 à 95) comporte plusieurs passages où le prédicateur affirme que le témoignage révèle la présence de l'Esprit Saint dans le cœur du chrétien. En effet, ce témoignage est, par excellence, la « mission » du Paraclet : « Il rendra de moi un si éclatant témoignage qu'il fera croire en moi ceux-mêmes qui n'auront pu être témoins de mes œuvres ». Et le Saint-Esprit, répandu dans le cœur des croyants, leur donne de « joindre leur témoignage au sien, car ils puisent la force de rendre témoignage (au Christ) *dans la charité de Dieu répandue dans les cœurs* (Rm 5,5) » (*Tr. in Io. eu. 92,1-2*, B.A. 74/B, p. 217-225).

Ainsi, en donnant son Esprit à ses disciples, le Sauveur devait faire d'eux « ses martyrs, c'est-à-dire ses témoins », malgré les persécutions auxquelles ils seraient soumis, « *parce que la charité supporte tout* (1 Co 13,7) et cette charité devait se répandre dans leurs cœurs par la grâce de l'Esprit Saint (cf. Rm 5,5) » (*Tr. in Io. eu. 94,2* B.A. 74/B, p. 245). Grâce à l'Esprit, c'est la puissance du Christ lui-même qui parle par la bouche des disciples, et la charité qu'il répand dans leurs cœurs bannit la crainte (1 Jn 4,18). C'est pourquoi, « notre Seigneur attribue spécialement à l'Esprit Saint cette mission de convaincre le monde, et tel est le sens de ces paroles: *Je répandrai la charité dans vos cœurs* (cf. Rm 5,5), et toute crainte se trouvant ainsi dissipée, vous aurez toute liberté de convaincre le monde » (*Tr. in Io. eu. 95,1*, Id. , p. 257).

5 Le don de Dieu

La charité de Dieu répandue dans le cœur des croyants n'est pas le fruit d'un effort humain mais l'œuvre de Dieu lui-même. C'est en donnant son Esprit Saint qu'il l'accomplit. A de très nombreuses reprises, Augustin prédicateur insiste sur le fait que l'Esprit Saint – et donc la charité – est un don de Dieu, et même le don par excellence, que l'homme ne peut s'attribuer par ses propres efforts: on peut, à bon droit, l'appeler « le don de Dieu » (*De la foi et du Symbole* 9,19, B.A. 9, p. 59). Avant Augustin, seul Hilaire de Poitiers a employé le terme don (*munus*) pour parler de l'Esprit. La pensée de l'évêque d'Hippone à ce sujet est particulièrement riche: pour lui, l'appellation de don caractérise en même temps le rôle ad extra de l'Esprit et le terme de la donation réciproque du Père et du Fils.

Dès avant la crise pélagienne, Augustin est amené à mettre en valeur cette gratuité du don de Dieu. Ainsi, dans le *Sermon* 145, datant de 397, il interpelle ses auditeurs et tourne leur regard vers Celui qui est la source de tous les dons. Il le fait en mettant en parallèle Rm 5,5 et 1 Co 4,7 :

« Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? (1 Co 4,7) La charité que vous prétendez vous être donnée à vous-mêmes est le premier de tous les dons. Mais si vous l'avez réellement, vous ne la tenez pas de vous-mêmes. Qu'avez-vous, en effet, que vous n'avez reçu ? [...] Croyez donc, sur la foi des Ecritures, que Dieu vous a donné la charité, le plus grand des biens, la charité qui est au-dessus de toutes choses. C'est à Dieu que vous la devez, parce que *la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs* (Rm 5,5); serait-ce par vous ? Nullement, c'est par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5) »
(*Sermon* 145,4, Ed. Vivès, 1878, t. 17, p. 385).

Avec la crise donatiste, Augustin recourt au thème de l'Esprit, don de Dieu, mais avec un accent ecclésiologique qui s'impose face à ceux qui sèment la division. Ainsi l'observons-nous dans les homélies sur la Première Epître de Jean, œuvre marquante de cette période. Dans la 7^e homélie, il montre que l'Esprit de charité est le don propre des vrais chrétiens, que ne peuvent posséder les « méchants ». « C'est lui (l'Esprit), la source dont parle l'Ecriture: Que ta source d'eau t'appartienne en propre et qu'aucun étranger n'y ait part avec toi (Pr 5,16-17). Tous ceux qui n'aiment pas Dieu sont des étrangers, sont des anti-Christes ». Et après avoir rappelé que le mauvais chrétien lui-même peut avoir part aux mystères, Augustin ajoute: « Mais avoir la charité et être mauvais, cela ne se peut. C'est là le don propre, la source réservée. L'Esprit de Dieu vous invite à y boire, l'Esprit de Dieu vous invite à le boire, lui » (*Tr. in ep. Jo.* 7,6, S.C. 75, p. 323).

Le verset Rm 5,5 souligne l'aspect gracieux du don de l'Esprit de charité: «... l'Esprit Saint qui nous a été donné ». A plusieurs reprises, Augustin met en évidence la seconde partie de la phrase, où est exprimé le don, en coupant la citation par une incise telle que « Est-ce par toi-même? Non, mais par le don de Dieu, car l'Apôtre ajoute...» Suit alors la seconde partie de la citation. L'aspect gracieux du don de l'Esprit de charité est également souligné par l'utilisation d'autres textes d'Écriture mis en «orchestration» avec Rm 5,5. Ainsi, par exemple, 1 Co 4,7: « Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? » ou 1 Jn 4,10: « C'est Dieu qui nous a aimés le premier», ou encore 2 Co 4,7: « Ce trésor, nous le portons dans des vases d'argile, pour que cet excès de puissance soit de Dieu et ne vienne pas de nous ».

Pour montrer combien le don de la charité est le fruit de la grâce de Dieu, Augustin invite ses auditeurs à prendre conscience de la pauvreté de leur condition. Il leur rappelle, avec saint Paul, que c'est dans des vases d'argile que nous portons le trésor inestimable (2 Co 4,7).

« Et comment, ô pauvre mendiant, la charité a-t-elle été répandue dans votre cœur ? Comment ou par qui a-t-elle pu se répandre dans le cœur de l'homme ? Nous portons ce trésor, dit l'Apôtre, dans des vases de terre (2 Co 4,7). Pourquoi dans des vases de terre ? Afin que ce qu'il y a de sublime soit la vertu de Dieu. Aussi, après avoir dit: la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs, il ne veut pas laisser croire que c'est à ses propres efforts que chacun doit d'aimer Dieu, et il ajoute aussitôt: par l'Esprit Saint, qui nous a été donné (Rm 5,5) »
(*Sermon* 128,4, Ed. Vivès, 1878, t. 17, p. 273).

6 La loi et la grâce

Une autre facette de la réflexion d'Augustin sur la gratuité du don consiste à mettre en opposition l'économie de la loi et celle de la grâce. A de nombreuses reprises, il rappelle que seule la charité, don de la grâce de Dieu, permet d'accomplir parfaitement la loi. Voici comment, dans le commentaire du Psaume 67, qui date de 415, il caractérise le régime de la grâce :

« L'Apôtre, qui dit que la loi est affaiblie par la chair (Rm 8,3), parce que la chair n'accomplit pas ce que l'esprit, c'est-à-dire la grâce spirituelle, peut seul accomplir, dit également : *Afin que la justification de la loi s'accomplisse en nous qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit* (Rm 8,4). Cette parole: *Mais vous lui avez donné perfection* (Rm 5,20) revient à dire que l'amour est

l'accomplissement de la loi (Rm 13,10), et que *la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs, non par nous-mêmes, mais par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5)* »
(*En. in Ps. 67,11*, Ed. Vivès, 1878, t. 13, p. 162).

Mais quel est le principe qui donne à la loi sa perfection, au commandement son accomplissement ? C'est l'Esprit de charité. Dans un sermon, Augustin remarque qu'il ne suffit pas de promulguer la loi, car alors

« personne ne la suit, personne ne l'accomplit. Mais, poursuit-il, ajoute l'aide de l'Esprit, et ce qui est ordonné s'accomplit, parce que Dieu aide. Que dit la loi ? *Tu ne convoiteras pas (Ex 20,17/Rm 7,7)* [...] Ajoute l'Esprit : *La plénitude de la loi, c'est la charité (Rm 13,10)*. Mais d'où vient la charité ? *La charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5)* »
(*Sermon Guelferbytanus 15,2*, M.A. 1, 490).

Si c'est l'Esprit-charité qui donne à l'homme l'accomplissement des commandements, c'est la médiation du Christ qui lui en donne l'accès. Plusieurs œuvres de la période 415-418 soulignent que c'est le Seigneur Jésus Christ qui est venu

« donner la charité au moyen de laquelle la loi peut être complètement observée, car *la charité est la plénitude de la loi (Rm 13,10)*. Quant à ceux qui n'ont pas la charité, c'est-à-dire qui n'ont pas l'Esprit de grâce, Parce que *la charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5)*, ils sont restés dans la lettre de la loi dont ils se glorifient. Mais la loi est sans fruit pour eux, car sans l'aide du Seigneur, le commandement est *la lettre qui tue (2 Co 3,6)* »
(*En. in Ps. 70,1, 20*, Ed. Vivès, 1878, t. 13, p. 271).

7 *La foi opère par la charité*

Plusieurs textes où Rm 5,5 est associé à Ga 5,6, montrent comment ce qui est reçu dans la foi est mis en œuvre dans la charité. Ainsi ce passage du Sermon 156, où Augustin oppose, de manière saisissante, la foi des fidèles et la foi des démons, qui croient sans amour :

« *Les démons croient, et ils tremblent (Jc 2,19)*. La foi vraiment digne d'éloges, la foi qui est due à la grâce, est celle qui opère par la charité (Ga 5,6). Mais comment avoir cette charité, qui doit être

le principe de nos bonnes œuvres ? Pouvons-nous nous la donner à nous-mêmes ? Alors qu'il est écrit: *La charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5) »* (*Sermon 156,5*, Ed. Vivès, 1878, t. 17, p. 470).

8 La charité bannit la crainte

Dans un ensemble de textes postérieurs à 415, Augustin oppose l'économie de l'Ancien Testament, où règne la « crainte servile » de ceux qui sont esclaves sous la loi, à celle du Nouveau Testament, où domine la « crainte chaste » de ceux qui, par la charité, marchent « dans la loi, comme des enfants remplis de bonne volonté » (*En. in Ps. 77,10*, Ed. Vivès, 1878, t. 13, p. 426). L'accent antipélagien de ce thème est net puisqu'il oppose, en quelque sorte, une économie de la grâce à une économie de l'effort, dans laquelle l'homme prétend se conférer à lui-même sa propre justice.

C'est la parole de saint Jean : « La charité parfaite bannit la crainte » (1 Jn 4,18) qui constitue ici le fondement des développements donnés par Augustin. Rm 5,5 y est cité surtout pour rappeler la source de cette charité parfaite. La crainte dont parle saint Jean est celle qui, s'appuyant sur la seule loi, redoute la justice de Dieu. C'est la crainte servile, celle de l'esclave face à son maître. Or la charité, don de l'Esprit Saint, bannit cette crainte servile parce qu'elle sait que la justice lui vient de Dieu et que cette justice fait miséricorde. Là où la crainte servile a été chassée par la charité s'installe la crainte chaste, elle-même don de l'Esprit Saint (cf. Is 11,2-3), qui redoute de déplaire à Dieu en ne répondant pas avec assez de générosité à son amour.

Ainsi, le *Sermon 270* invite à considérer comment la charité produit en l'homme « une crainte qui est le fruit d'un amour chaste ». Opposant l'épouse chaste, qui craint que son mari ne la laisse seule, à l'épouse adultère, qui craint d'être surprise par le retour de son mari, Augustin conclut :

« La charité accomplit donc la loi, parce que *la charité parfaite bannit la crainte* (1 Jn 4,18), c'est-à-dire la crainte servile qui vient du péché, parce que *la chaste crainte du Seigneur subsiste éternellement* (Ps 18,10). Si donc la charité accomplit la loi, d'où vient cette charité? Rappelez-vous vos souvenirs, réfléchissez sérieusement, et vous reconnaîtrez que la charité est un don de l'Esprit Saint. *La charité de Dieu, dit l'Apôtre, a été répandue dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné (Rm 5,5) »* (*Sermon 270,4*, Ed. Vivès, 1878, t. 18, p. 392).

Ainsi, en inscrivant la loi d'amour dans les cœurs, le Saint-Esprit accomplit parfaitement l'alliance dont il avait tracé la figure en gravant la loi dans des tables de pierre. Cette loi gravée dans la pierre « inspirait la crainte », tandis que la loi gravée « sur les tables du cœur » inspire l'amour. La Pentecôte accomplit le don de la loi au Sinaï. C'est ainsi qu'Augustin résume ce thème, dans le *Sermon* 156, prêché en 419.

On le voit, c'est de diverses manières qu'Augustin, s'appuyant sur Rm 5,5, souligne tout au long de sa vie de pasteur, mais surtout durant la crise pélagienne, que la charité est un don de la grâce. Elle est même le don parfait qui rend l'homme participant de la vie trinitaire, car « *la charité parfaite est le don parfait de l'Esprit Saint* » (*Sermon* 71,19, Ed. Vivès, 1878, t. 16, p. 512).

Conclusion

Au terme de ce parcours des commentaires de Rm 5,5 dans la prédication de saint Augustin, on peut noter l'intérêt de la méthode consistant à parcourir l'œuvre augustinienne en prenant pour fil conducteur un texte scripturaire important. On peut ainsi dégager assez facilement les grandes articulations et les thèmes de sa pensée, au milieu d'une production aussi abondante que foisonnante. On constate ainsi que Rm 5,5 est un point de repère idéal pour analyser la doctrine de l'évêque d'Hippone sur les rapports entre l'Esprit Saint et la charité.

On est également frappé par le fait que la grande majorité des textes rencontrés (77 occurrences sur 85) touche la mission de l'Esprit Saint dans l'économie du salut, et un petit nombre seulement (8 sur 85), le mystère personnel de l'Esprit Saint dans la Trinité. Cette constatation suffirait sans doute à ébranler une réticence un peu simpliste envers la théologie trinitaire d'Augustin, rencontrée notamment chez certains théologiens orthodoxes, qui consiste à n'y voir qu'un « essentialisme statique, uniquement préoccupé des relations intratrinitaires³ ». Sans doute une approche de la pensée de l'évêque d'Hippone uniquement centrée sur le *De Trinitate* pourrait-elle expliquer cette erreur d'appréciation, encore que l'aspect économique ne soit nullement absent de cette œuvre. Quoi qu'il en soit, le point de vue d'Augustin est, en réalité, très fortement dominé par l'économie du salut, et il met l'accent sur le rôle de l'Esprit Saint dès la Création, puis dans l'incarnation du Christ. Augustin « conçoit le rôle de l'Esprit dans l'Eglise comme un sacrement de son rôle dans la Trinité⁴ ». Du plan économique, il s'élève au théologique. Et Verhees peut conclure son imposante étude sur la pneumatologie augustinienne en affirmant que toute la théologie de l'Esprit Saint chez Augustin (y compris dans ses travaux sur la Trinité) est marquée par l'aspect économique de l'Esprit: répandre la charité divine dans les cœurs. « Augustin n'a pas parlé de l'Esprit de manière moins fonctionnelle⁵ » que n'importe quel Père grec.

André Brombart, Augustin de l'Assomption
(Communauté Maranatha, Bruxelles)

³ J. Verhees, *God in beweging. Een onderzoek naar de pneumatologie van Augustinus, Wageningen, 1968, p. XXII.*

⁴ M. Léveillé, « Don de l'Esprit et baptême. Réflexion en marge d'une prédication augustinienne », *Augustinian Studies* 6, 1975, p. 151.

⁵ J. Verhees, *op.cit.*, p. 336.